

Etablissements Région Nord

ZAC Parisud 4
58 boulevard Maurice Faure
77380 COMBS LA VILLE
TÉL : 01.64.88.18.60 FAX : 01.64.88.90.17
E-MAIL : fabienne.pinel@ipsis.org

Objet : Annonce interne

Combs La Ville, le 31 janvier 2019



L'association IpSIS
recherche
Pour le **SESSAD La Roselière** situé à **STAINS (93)**
1 SECRETAIRE (H/F)
Poste en **C.D.I.** - Emploi à **temps plein**

Le SESSAD La Roselière accompagne 60 enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans, présentant des troubles du comportement et de la conduite.

Les enfants rencontrent des difficultés à suivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Les troubles présents peuvent aussi entraver l'ensemble des relations établies par l'enfant

1 MISSIONS

Le(la) Secrétaire est le collaborateur direct du responsable de site. Il est chargé de l'assister dans la gestion et l'organisation administratives. Il(elle) est en lien avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

Véritable personne ressource pour les interlocuteurs internes et externes, il (elle) assure l'accueil, la gestion des tâches administratives du service, dans le respect de la plus stricte confidentialité.

Missions principales :

- Réaliser l'interface entre les interlocuteurs internes et externes ;
- Assurer la réalisation des tâches administratives et/ou de gestion ;
- Assurer l'interface avec les services du siège.

2. COMPETENCES

- Diplôme de Niveau III ou IV avec expérience :
 - o B.T.S. Assistant Manager - Assistante de direction – Gestion de la PME,
 - o Bac pro gestion-administration, technologique STMG.
- Avoir une bonne communication et un sens de l'accueil
- Adaptabilité, polyvalence, disponibilité
- Faire preuve de discrétion et de confidentialité
- Etre organisé(e), rigoureux(se), faire preuve d'autonomie et d'initiative
- Permis B obligatoire

Envoyer un CV et une lettre de motivation par mail à :
[**hichem.ouertatani@ipsis.org**](mailto:hichem.ouertatani@ipsis.org)

ou par voie postale à :

SESSAD LA ROSELIERE
Monsieur le Directeur-adjoint
26 rue Roger Salengro
93240 STAINS

Prise de fonction : à partir du 11 mars 2019
Rémunération selon CCN 66 et selon ancienneté